Centre
de services scolaire
des Chênes
Québec

Initiales
de la présidente

PROCÈS-VERBAL **Nº 045**
CONSEIL D'ADMINISTRATION **18 février 2025**

PROCÈS-VERBAL de la quarantième-cinquième (45e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 18 février 2025, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes *(Immeuble Saint-Frédéric)*, salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

Mme Myriam Vigneault, représentant des parents – District 1 **(P)**
Mme Annie Boileau, représentante des parents – District 2 **(P)**
Mme Karen Lamothe, représentante des parents – District 3 **(P)**
POSTE VACANT, représentant des parents – District 4
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 5 **(P)**

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
M. Stéphane Guilbert, représentant des directions d'établissement **(M)**
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant **(P)**
Mme Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel **(P)**
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien **(M)**
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines **(P)**
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles **(M)**
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel **(P)**
M. Martin Dupont, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires **(P)**
M. Frédéric Jutras Komlosy, personne âgée de 18 à 35 ans **(P)**

PRÉSENCES : 12
ABSENCES : 03
TOTAL : 15

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. Lucien MALTAIS Directeur général
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Initiales
de la présidente

1. MOT DE BIENVENUE

2. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point de l'agenda de consentement.

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 10 décembre 2024 (No 44)

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 Politique de confidentialité, de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels

7.2 Règlement relatif au traitement des plaintes

7.3 Protocole d'entente entre le CSSDC et la Ville de Drummondville

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 Rapport des comités

8.1.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
8.1.2 Rapport du comité de vérification
8.1.3 Rapport du comité des ressources humaines
8.1.4 Rapport du comité consultatif du transport

9. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Mardi, 29 avril 2025, 18h00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 29 avril 2025, 19h30

Levée de la séance

RÉSOLUTION CA : 3058 / 2025

Il est proposé par M. Frédéric Jutras-Komlosy et appuyé par Mme Annie Boileau d'adopter l'ordre du jour modifié qui suit :

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales
de la présidente

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

5. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

M. Lucien Maltais aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

- Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite
- Suivi des chantiers et dossiers
- Situations particulières et autres rencontres

Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :

- 2e rencontre de supervision des directions et rencontre de tous les gestionnaires pour leurs intentions 25-26
- Communautés de pratique
- Nous…Les équipes collaboratives à l'honneur!
- Formation sur le fondement des écoles efficaces et les barrières aux changements
- Journées nationales en lien avec le projet COLLABORER-APPRENDRE-RÉUSSIR (présentation du CSSDC)
- Rencontre du comité d'engagement pour la réussite des élèves (préservation du temps d'enseignement et offre de services au primaire)

Suivi des chantiers et dossiers

- Suivi des travaux
- Visite de l'école Lefebvre (M. le ministre Lamontagne)
- L'IPE fête ses 5 ans! (Insertion professionnelle des enseignants)
- Travaux sur l'inclusion scolaire

Situations particulières et autres rencontres

- Rencontre à QC avec le sous-ministre (compressions)
- Visite de la sous-ministre Mauricie-Centre-du-Québec
- Rencontre du personnel du centre administratif au début janvier
- Évènement particulier lors d'un tournoi de basketball avec les élèves du primaire
- Rencontre pour la négociation des ententes locales
- Visite de l'école Lefebvre (M. le ministre Lamontagne)
- Rencontre avec le DG du Cégep (terrains)
- Rencontres habituelles :
    - CA de la GRICS et session de planification
    - Table des DG (2 rencontres)
    - Comité consultatif de gestion (2 rencontres)
    - Consortium Formation Énergie

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SUIVANT:

- Séance ordinaire du 10 décembre 2024 (No 44)

Sur proposition de Mme Annie Boileau appuyé par M. Sébastien Leblanc il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution CA 3059 / 2025,** l'item à l'agenda de consentement :

- Séance ordinaire du 10 décembre 2024 (No 44)

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales
de la présidente

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ, DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (Service des technologies de l'information)

Le centre de services scolaire doit se doter de règles d'une gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de sécurité de l'information. Le présent projet de politique vient répondre à ces obligations.

Plus particulièrement, il vient répondre au cadre normatif suivant :

- L'article 12 de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* ;

- Des articles 52.2, 63.3 et 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

La présente politique a pour objectif d'affirmer l'engagement du CSS des Chênes à s'acquitter pleinement de ses obligations à l'égard de la sécurité de l'information et de la confidentialité des renseignements personnels, quels que soient les supports ou les moyens de communication.

De façon plus spécifique, elle vient établir et confirmer les façons de faire, définir les concepts qui y sont relié, les rôles et responsabilités des différents intervenants.

La politique a été rédigée en collaboration entre le Secrétariat général et le Service des technologies de l'information. Pour ce faire, différents modèles en usage et validés par certains spécialistes du domaine ont été utilisés pour sa rédaction. Par la suite, le projet de politique a fait l'objet d'une vaste consultation de septembre à décembre. Suite à cette consultation, un comité a pris connaissance des différents commentaires reçus et a fait les ajustements nécessaires.

RÉSOLUTION CA : 3060 / 2025

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (G-1.03) ;

CONSIDÉRANT les articles 52.2, 63.3 et 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) ;

CONSIDÉRANT L'article 12 de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale découlant de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement ;

CONSIDÉRANT l'importance pour le Centre de services scolaire de se doter de règles de gouvernance en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des différentes instances.

Initiales
de la présidente

Il est proposé par M. Jean-Claude Massé et appuyé par Mme Vickie Jutras :

- D'adopter la politique de confidentialité, de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES PLAINTES SUR DES SUJETS AUTRES QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES (Secrétariat général)

Le centre de services scolaire doit établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions (Article 220.2 de la LIP).

Les plaintes en lien avec les services rendus aux élèves sont assujetties au Règlement sur la procédure de dépôt et de traitement des plaintes. Ce règlement précise certaines dispositions essentielles au bon fonctionnement du nouveau mécanisme institué par la Loi sur le protecteur national de l'élève, adopté au printemps 2022.

Pour tout autre type de plainte, les CSS doivent adopter un règlement relatif au traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves.

RÉSOLUTION CA : 3061 / 2025

CONSIDÉRANT les articles 220.2 et 392 la Loi sur l'instruction publique ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des différentes instances.

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par M. Sébastien Leblanc :

- D'adopter le Règlement relatif au traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES ET LA VILLE DE DRUMMONDVILLE (Service des ressources matérielles)

En juillet 2013, un protocole d'entente a été signé entre la Ville de Drummondville et le Centre de services scolaire des Chênes afin d'encadrer l'échange de services et l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville de Drummondville.

Ce protocole découle de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur les cités et Villes* qui prévoient notamment que respectivement les Centres de services scolaires et les municipalités doivent favoriser l'utilisation des immeubles de leur territoire ou de donner en location leurs immeubles à des organismes publics ou communautaires.

Ce protocole devait être mis à jour, et ce, considérant l'augmentation des besoins du CSSDC en matière de plateaux sportifs, des nouvelles infrastructures, par l'absence d'encadrement pour l'utilisation des plateaux par des élèves de programmes en sports-études ainsi que par l'absence d'encadrement de l'utilisation des infrastructures du CSSDC par des centres communautaires.

Initiales
de la présidente

De plus, il met fin et intègre les modalités des protocoles spécifiques à certaines infrastructures (ex : Olympia Yvan-Cournoyer, Saint-Nicéphore, etc.).

Le nouveau protocole clarifie les modalités de partage des heures d'utilisation des programmes de sport-étude ainsi que l'utilisation par les centres communautaires des infrastructures du CSSDC, et ce, pour les camps de jour lors de la période estivale.

Le protocole encadre aussi et met à jour avec davantage de détails les modalités de la gestion de l'entretien des parcs-écoles.

En somme, ce protocole permet à chaque partie d'utiliser les infrastructures de l'autre, et ce, dans le cadre d'un partage équitable.

À noter que les infrastructures du complexe Marchand ainsi que du terrain synthétique de l'école La Poudrière ne sont pas visées par ce protocole, car elles font l'objet de leur protocole respectif.

RÉSOLUTION CA : 3062 / 2025

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur les cités et Villes* qui prévoient notamment que respectivement les Centres de services scolaires et les municipalités doivent favoriser l'utilisation des immeubles de leur territoire ou de donner en location leurs immeubles à des organismes publics ou communautaires ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente encadrant l'échange de services et l'utilisation des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville de Drummondville qui datait de 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce protocole devait être mis à jour afin de s'adapter à la réalité actuelle de la relation entre la Ville de Drummondville et le Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT la collaboration de la Ville de Drummondville qui fait d'elle un partenaire dans le cadre des activités du Centre de services scolaire.

Il est proposé par M. Ugo Martin et appuyé par M. Martin Dupont :

- D'autoriser le directeur général ou à défaut la directrice générale adjointe à signer le protocole d'entente et tous les autres documents nécessaires, avec la Ville de Drummondville.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION

8.1 RAPPORT DES COMITÉS

8.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M. Jutras-Komlosy résume les points qui furent discutés à l'ordre du jour de la réunion du 17 février dernier. Il fut notamment question du schéma du traitement des plaintes, de la progression de formation des membres des CÉ et du CA.

Initiales
de la présidente

8.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Au nom de M. Gagnon, M. Maltais résume les propos tenus lors de la réunion de ce comité. Parmi les sujets : gel d'embauche, compressions budgétaires, reprographie, critères des répartitions des ressources et services de garde.

8.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

N/A

8.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

N/A

9. PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Mardi, 29 avril 2025, 18 h 00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 29 avril 2025, 19 h 30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Ugo Martin appuyé par Mme Isabelle Meilleur de lever la séance ordinaire du conseil à 20 h 07.

Le secrétaire général,

Normand Page

La présidente,

Annie Boileau